

Image not found or type unknown



# Comment se répartissent les pouvoirs entre le Président et le directeur salarié de l'association ?

Fiche pratique publié le 22/04/2014, vu 512 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Une mauvaise répartition des pouvoirs entre le Président et le directeur salarié peut être source de conflits, voire aboutir à la qualification du directeur salarié de "dirigeant de fait".**

La répartition du rôle entre les dirigeants de droit et les dirigeants salariés au sein des associations peut différer en raison de divers éléments : le niveau d'implication, le mode d'organisation de l'association, sa taille, la place des instances institutionnelles, la culture organisationnelle, les textes réglementaires applicables...

[Voir le guide](#)